

Psychologue

Informations sur le concours

Publié le :	06-07-2026
Filière :	Filière soins
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	1
Adresse d'envoi email des candidatures :	
Date du concours :	01-10-2026
A propos du poste :	

Un concours sur titres est ouvert au Centre Hospitalier des Vallées de l'Ariège en vue de pourvoir 1 poste de psychologue de la Fonction Publique Hospitalière.

Informations sur l'établissement

Nom :	CENTRE HOSPITALIER DES VALLEES DE L'ARIEGE
Ville :	09000 Saint-Jean-de-Verges
Site Web :	http://www.chiva-ariege.fr

Pour candidater

Date limite de candidature : 31-08-2026

Conditions de candidature :

Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires :

1° De la licence et de la maîtrise en psychologie qui justifient, en outre, de l'obtention :

- a) Soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie ;
- b) Soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- c) Soit d'un des titres figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de la santé ;

2° De la licence visée au 1° et d'un master mention psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

3° Du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris ;

4° De titres ou diplômes étrangers reconnus comme équivalents aux titres et diplômes mentionnés au 1° et au 2° ci-dessus, dans les conditions fixées au 5° de l'article 1er du décret n° 90-255 du 22 mars 1990 susvisé ;

5° D'une qualification reconnue comme équivalente à l'un des titres ou diplômes mentionnés au 1° et au 2° ci-dessus, dans les conditions fixées par le chapitre III du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Les titres et diplômes visés au 1°, 2°, 3° et 4° doivent avoir été délivrés dans les spécialités définies par arrêté du ministre chargé de la santé.

La sélection des candidats repose sur une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission :

- l'épreuve d'admissibilité est prononcée par le jury après examen sur dossier des titres, des travaux et, le cas échéant, de l'expérience professionnelle des candidats,

- l'épreuve orale d'admission consistant en un entretien à caractère professionnel avec le jury destiné à apprécier les motivations et aptitudes des candidats déclarés admissibles.

Pièces à fournir :

La demande à concourir sera composée :

D'une lettre de motivation,

D'un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;

Les copies des titres de formation, diplômes, certifications et équivalences dont le candidat est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;

La fiche du poste occupé validée et signée par l'encadrement ;

Une photocopie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

Une attestation de participation à la journée défense et citoyenneté (attestation à fournir pour vous inscrire aux concours et examens pour les candidats français ayant moins de 25 ans) ;

L'aptitude physique du service de santé au travail de moins de deux ans

et doit parvenir **par voie postale (date de la poste faisant foi) ou par enregistrement du courrier au secrétariat des ressources humaines au plus tard pour le 31 août 2026**

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

Monsieur le Directeur Adjoint en charge des Ressources Humaines

Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège

B.P. 90064

09017 FOIX Cedex